



HOCKEY CANADA

Information Bulletin d'information

Bulletin no : 04/07f

Destinataires : Dirigeants
Présidents des branches
Directeurs
Directeurs administratifs
Représentants des conseils
Membres des conseils
Arbitres en chef (04/04)

Info : Membres à vie

Date : Le 20 août 2003

Dossier : i04-07f.doc

Expéditeur : Todd Jackson – responsable, sécurité et gestion du risque

OBJET : La pose de collants sur les casques

Mesdames,
Messieurs,

Vous trouverez ci-joint la nouvelle politique de Hockey Canada en ce qui a trait à la pose de collants sur les casques de hockey certifiés CSA. Cette politique adoptée par le Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle 2003 à Regina entre en vigueur immédiatement.

Hockey Canada continue de recommander que les joueurs n'appliquent pas de collants à leur casque. Toutefois, s'ils choisissent de le faire, ils ne doivent appliquer que les collants qui ont été approuvés par le fabricant.

Il est aussi important de prendre note que Hockey Canada continue d'exiger que tous les joueurs portent un casque certifié CSA. Toutefois, Hockey Canada n'assumera plus la responsabilité de régir la pose de collants. La responsabilité première visant à s'assurer que seuls des collants approuvés sont appliqués au casque incombe à l'utilisateur du casque. Veuillez prendre note que ceci n'autorise en rien toute autre modification de cette pièce d'équipement et ne s'applique qu'à la pose de collants.

Auriez-vous l'obligeance de transmettre cette politique au plus grand nombre possible de personnes et n'hésitez pas à communiquer avec moi au 613-562-5677, poste 2323, si vous avez des questions.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,
Le responsable de la sécurité et de la gestion du risque,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Todd Jackson". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Todd Jackson